



recour apres refus autorisation de travail salarie

Par **patchi95**, le **08/11/2010** à **15:41**

Bonjour,

Je suis étudiant algérien , et dernièrement j'ai déposer une demande de changement de statut => salarie a la direccte du val d'Oise 95 malheureusement la demande effectue par l'entreprise a été refuse sous motif de disponibilité de profil correspondant au poste enregistre par l'ANPE (demandeur d'emplois)

j'ais vu que vous étiez dans le même cas,s'il vous plais pourriez vous me faire part de votre expérience et les solutions a envisager, voir comment faire un recours? et si il existe des organismes qui pourrons m'aider dans ma démarche. sachant que mon entreprise n'envisage pas de recours!

merci d'avance pour votre réponse

Par **P.M.**, le **08/11/2010** à **17:51**

Bonjour,

Si vous répondez à un sujet, il faudrait que votre message soit en directement rapporté à celui-ci car on n'y comprend pas grand chose...

Par **patchi95**, le **09/11/2010** à **11:13**

Bonjour,

Je reformule ma question,

Je suis diplômé d'un master 2 pro en sc technique et j'ais effectue un stage significatif dans le domaine de la fiabilité des systèmes mecatronique, et après plusieurs mois de recherche j'ai été embaucher par une boite chez l'un de leur clients comme ingénieur avec un CDD et en même temps on a déposer une demande de changement de statut étudiant en salarie pour passer en CDI après l'accord de la direccte.

le dossier a été bien fais avec toute les conditions été réunis pour avoir une réponse favorable y compris le salaire

donc la reponse de la direccte etais un refus, le justificatif est que sur le marcher du travail il y

a des profil demandeur d'emplois qui correspondent a ce poste .
en ce moment je suis interdit de travailler et mon recepice de changement de statut expire
dans 1 moi et demi
j'envisage de faire un recours seul, puisque l'entreprise n'envisage pas de le faire
merci d'avance pour vos reponses

Par **P.M.**, le **09/11/2010** à **12:07**

Bonjour,
Personnellement, je n'ai pas grand chose à ajouter si ce n'est de vous conseiller de vous faire
aider éventuellement par une association qui s'occupe de ce genre de problèmes...